

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
042-244200614-DE2024_0606_02-DE

AGEDI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

DE2024_0606_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le six juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BRAY Christian (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) représenté par BERNAT Georges (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Convention de prêt du broyeur des déchets verts

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
042-244200614-DE2024_0606_02-DE

A G E D I

Pour répondre aux besoins ses communes membres pour la gestion des déchets verts, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a décidé de se doter de broyeur à déchets verts et souhaite, tout en bénéficiant de son utilisation pour ses propres besoins, le mettre à disposition de ses communes membres, sous la forme d'une convention.

Les principales grandes lignes de cette mise à disposition sont :

- Le prêt du broyeur de végétaux est réservé à l'usage de la commune uniquement.
- La CCVAI prendra en charge l'entretien du broyeur : vidanges, graissages, pannes matérielles, changement des fléaux en cas d'usure normale, remplacements des filtres.
- L'emprunteur prend en charge le carburant nécessaire au fonctionnement du broyeur. Le réservoir devra être rendu plein de manière systématique.
- L'utilisation du broyeur sera assurée par un personnel formé à cet effet.
- L'emprunteur fera son affaire personnelle du remisage du broyeur dans un lieu sécurisé en cas d'emprunt sur plusieurs jours.
- L'emprunteur devra effectuer la réservation par téléphone, soit à l'accueil de la CCVAI, soit auprès de l'animateur biodéchets, au moins 7 jours avant le jour prévu.
- Le prêt du broyeur est d'une semaine, c'est à dire du jeudi au jeudi suivant
- Le broyeur sera retiré et rapporté directement dans les locaux techniques de la CCVAI, le jeudi matin entre 8h et 8h30.
- Les frais de maintenance engagés par la CCVAI seront répercutés aux communes annuellement au prorata du nombre d'heures d'utilisation pour chacun des utilisateurs.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis de la commission déchets du 14 mars 2024

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1 : D'AUTORISER le Président à signer ladite convention

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 06/06/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 07/06/24

et de la publication le : 07/06/24

Le Président, 

